

N°2017-BCA-71

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES ET
AUTORISATIONS A RECOURIR A DES TRANSFORMATIONS DE POSTES
BUDGETAIRES**

Le 04 octobre 2017, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 20 septembre 2017, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** : 1 poste de capitaine

Pour information : le Conseil d'administration, par délibération du 10 février 2017 prise après avis du comité technique du 15 janvier 2017 a acté la suppression d'un poste de capitaine au sein du groupement Ouest à compter du 1^{er} octobre 2017. Cette suppression de poste ne pouvait être prise en considération dans le tableau des effectifs qu'à compter du départ effectif de l'agent.

II – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, le poste suivant pourra être tenu par un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- Acheteur, cadre d'emplois des rédacteurs au sein du groupement Finances et commande publique ;

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE MARITIME
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 1ER OCTOBRE 2017

EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/10/2017			ECART POURVUS / BUDGETAIRES
		BCA du 04/09/17	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 04/10/17	Titulaires	Contractuels	Effectif total	
Directeur départemental	Colonel hors classe	1			1	0	1	0	
Directeur départemental adjoint	Colonel hors classe	1			1	0	1	0	
EMPLOIS FONCTIONNELS		2	0	0	2	2	0	2	0
A1	Contrôleur général	0			0	0	0	0	
	Colonel hors classe	0			0	0	0	0	
	Colonel	0			0	0	0	0	
	Lieutenant Colonel	10			10	10	0	10	
A2	Commandant	23			23	23	0	23	
	Capitaine	34		1	33	32	0	32	
B1	Lieutenant hors classe	4			4	4	0	4	
B2	Lieutenant 1ère classe	37			37	33	0	33	
B3	Lieutenant 2ème classe	30			30	26	0	26	
C1	Adjudants	185			185	183	0	183	
	Sergents	188			188	188	0	188	
C2	Caporal-chef	72			72	71	0	71	
	Caporal	312			312	311	0	311	
C3	Sapeur	2			2	2	0	2	
FILIERE SPP hors SSSM		897	0	1	896	883	0	883	-13
A1	Médecin de classe exceptionnelle	1			1	1	0	1	
	Médecin hors classe	2			2	1	1	2	
	Médecin de classe normale	0			0	0	0	0	
	Pharmacien de classe normale	2			2	2	0	2	
A	Cadre de santé de 2ème classe	1			1	1	0	1	
A	Infirmier hors classe	1			1	1	0	1	
A	Infirmier de classe supérieure	3			3	3	0	3	
A	Infirmier de classe normale	0			0	0	0	0	
FILIERE SSSM		10	0	0	10	9	1	10	0
A1	Directeurs Territoriaux	1			1	0	1	1	
A2	Attachés Territoriaux	15			15	9	4	13	
B	Rédacteurs Territoriaux	39			39	30	8	38	
C	Adjoint Administratifs	97			97	94	1	95	
FILIERE ADMINISTRATIVE		152	0	0	152	133	14	147	-5
B	Assistant socio-éducatif principal	1			1	1	0	1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	0	1	1	0	1	0
A	Ingénieurs territoriaux	10			10	5	4	9	
B	Techniciens territoriaux	27			27	21	5	26	
C1	Agents de Maîtrise	27			27	24	2	26	
C2	Adjointes Techniques*	42			42	37	2	39	
FILIERE TECHNIQUE		106	0	0	106	87	13	100	-6
TOTAUX		1168	0	1	1167	1115	28	1143	-24
Emplois temporaires	Caporal	8			8	0	0	0	
	Capitaine	1			1	1	0	1	
		9	0	0	9	1	0	1	-8

Effectifs non permanents (recrutement)	nombre
contractuels	4
Engagés de service civique	0
Apprenti	2
Emplois d'avenir	3
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	0
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	1
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE	4

* effectif non permanent (remplacement maladie, surcroît d'activité, maternité....)